

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 39

N°223

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 21 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Thérèse MBONDO
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Signature du protocole d'engagement pour la finalisation du Campus Condorcet sur son site d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-0061 du 11 janvier 2013 et son modificatif n°2013-0351 du 8 février 2013, déclarant d'utilité publique les acquisitions foncières nécessaires au projet de création du Campus Condorcet, et valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Aubervilliers ;

Vu le protocole d'accord pour la réalisation de la première phase du Campus Condorcet signé le 9 octobre 2014, qui définit les engagements des diverses parties de ce projet en ce compris Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la délibération de Plaine Commune n°CC 15-1153 du 30 juin 2015 approuvant le dossier de prise en considération de la requalification des espaces publics d'accompagnement du Campus Condorcet ;

Considérant que les travaux de requalification et d'aménagement d'espaces publics doivent débuter avant la fin de l'année dans la mesure où la livraison des premiers bâtiments de la Phase 1 du Campus Condorcet sur le site d'Aubervilliers est attendue à compter du mois de juin 2019 ;

Considérant également que l'attractivité du site générée par la phase 1 est susceptible de permettre à de nouveaux établissements de rejoindre le Campus Condorcet, l'Etablissement Public Campus Condorcet (EPCC) ;

Considérant que le protocole d'accord de 2014 donnait rendez-vous aux Parties, afin d'explorer conjointement, ou chacune dans son champ de compétence, la faisabilité des différentes solutions en vue d'engager au plus vite la seconde phase de réalisation du Campus ;

Considérant que les Parties se sont entendues pour consolider les éléments financiers et juridiques à même d'envisager l'enclenchement de la Phase 2 du Campus dans le respect des objectifs d'un développement soutenable et maîtrisé portés par Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers en accord avec les orientations de l'Etat par un nouveau protocole d'engagement ;

Considérant que par ce nouveau protocole d'engagement, l'Etat s'engage à céder à Plaine Commune le foncier d'assiette des espaces publics à requalifier en vue de la réalisation des phases 1 et 2 initiales du Campus Condorcet à savoir les parcelles cadastrées section P n°216, 219, 220, 292, 293, 295, 303, 304 à Aubervilliers pour une emprise de 8 422 m² et situées rue des Fillettes, rue Saint Gobain, rue Fantani Touré, rue Germaine Tillion et rue du Pilier selon un calendrier et des modalités à définir au prix de 250 €HT/m² ;

Considérant par ailleurs que Plaine Commune s'engage par ce protocole à appréhender favorablement une augmentation modérée du programme de la phase 2 du Campus Condorcet tel qu'initialement défini ;

Considérant en outre que Plaine Commune s'engage à intégrer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont l'arrêt est prévu début 2019, une Orientation d'Aménagement et

de Programmation (OAP) pour le Campus Condorcet posant le principe de l'aménagement d'une nouvelle voie longeant l'îlot 5 du Campus par l'Est qui permettra ainsi une optimisation du potentiel constructif du site ;

Considérant enfin que Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers s'engagent à accompagner le Campus Condorcet dans la mise en œuvre d'une déclaration de projet qui acterait d'un commun accord des Parties les orientations urbaines de la phase 2 du Campus Condorcet et une éventuelle évolution modérée de la programmation de celle-ci ;

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de la réalisation d'espaces publics de qualité, d'espaces verts généreux et de l'ouverture du Campus sur son environnement et son lien avec le reste de la ville ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE le protocole d'engagement pour la finalisation du Campus Condorcet sur son site d'Aubervilliers qui contractualise les engagements des Parties et en particulier :


- la cession par l'Etat à Plaine Commune du foncier dédié aux espaces publics à aménager et à requalifier au montant de 250 €/m² pour un montant total de 2.105.000 € HT selon un calendrier et des modalités à définir,
- l'accueil favorable par Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers d'une augmentation modérée de la constructibilité de la phase 2 qui se traduira par l'intégration au PLU-I d'une OAP pour le Campus Condorcet.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le protocole d'engagement pour la finalisation du Campus Condorcet sur son site d'Aubervillier.

Reçu en préfecture le : 23/11/18
Publié le : 23/11/18
Certifié exécutoire : 23/11/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Aubervilliers, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE D'AUBERVILLIERS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.